SANTÉ QUÉBEC

Inspecteur national des services du domaine de la santé et des services sociaux de Santé Québec Visite régulière de la qualité du milieu de vie en CHSLD / MDA MA Rapport



Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	MDA de Saint-jean-sur-Richelieu		
Statut	public	Nbre de lits perm. au permis	192
Établissement\CIUSS\CISSS	CISSS de la Montérégie- Centre	Adresse	519, rue Shannon
Région (point cardinal, si requis)		Ville	Saint-jean-sur-Richelieu

Informations sur la visite

Date de la visite	23 avril 2025
Nhre de résidents le jour de la visite	132

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par l'équipe d'évaluation de l'inspecteur national, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe d'évaluation est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

L'inspecteur national encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

Accueil du résident et des personnes proches aidantes

7	0	\	0	2	
(()	J	(L	D	

S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication

des personnes proches aidantes.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Des actions structurées sont 		
mises en place pour favoriser		
l'intégration des résidents et		
l'implication des personnes		
proches aidantes.		

Droits des résidents et personnes proches aidantes



Assure la promotion des droits des résidents autant par l'installation que par le comité de résidents (ou le comité des usagers).

Réaliser, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
L'installation fait la promotion des droits des résidents en informant le résident et ses proches de l'existence du comité des usagers et du commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Le comité des usagers a réalisé une activité de promotion pour faire connaître son rôle, ses fonctions et les droits des résidents, au cours de la dernière année.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie.	Aucun mécanisme structuré n'est mis en place annuellement pour évaluer le degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.	S'assurer que les résidents et leurs proches aient des opportunités de donner leur point de vue sur le milieu de vie.

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs

Proches;
Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu, notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des activités d'information ou		
de sensibilisation sont offertes au		
personnel en lien avec les		
troubles neurocognitifs majeurs,		
le concept MDA MA, les soins		
palliatifs et de fin de vie ainsi		
qu'aux résidents, leurs proches et		
aux différents acteurs du milieu		
afin de favoriser la bientraitance		
et contrer la maltraitance.		
Le personnel connait l'obligation		
de signaler lors d'une situation de		
maltraitance.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le personnel répond		
promptement aux besoins et		
demandes du résident.		
 Le personnel présente une 		
approche chaleureuse et		
courtoise lorsqu'il intervient		
auprès du résident.		
Le personnel respecte l'intimité		
du résident.		

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie, la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontres interdisciplinaires.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le formulaire Histoire de vie est	La pratique du PAB	2. S'assurer que chaque résident ait un PAB
complété pour les résidents et	accompagnateur n'est pas	accompagnateur dédié qui actualise ses fonctions.
mis à la disposition des différents	actualisée.	
acteurs du milieu de vie.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Une rencontre interdisciplinaire		
est réalisée pour le résident selon		
le délai prévu à la procédure de		
l'établissement.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des actions sont mises en place		
pour accompagner les résidents et soutenir les proches lors de		
l'étape des soins palliatifs et de		
fin de vie.		
IIII de vie.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques.	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques. L'utilisation des mesures de	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques. L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques. L'utilisation des mesures de	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques. L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques. L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours.	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques. L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours. Le matériel pour l'application	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques. L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours. Le matériel pour l'application des pratiques de base en	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques. L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours. Le matériel pour l'application des pratiques de base en prévention et contrôle des	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques. L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours. Le matériel pour l'application des pratiques de base en prévention et contrôle des infections est accessible et	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques. L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours. Le matériel pour l'application des pratiques de base en prévention et contrôle des	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques. L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours. Le matériel pour l'application des pratiques de base en prévention et contrôle des infections est accessible et	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)

Activité repas



Favoriser une ambiance agréable, conviviale, interactive dans le plaisir de manger.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
L'ambiance, lors du repas,		
favorise le plaisir de manger.		
La majorité des résidents est		
placée à leur table en attendant		
leur repas, moins de vingt		
minutes avant le début de		
l'activité.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le personnel nomme le menu		
servi aux résidents.		
Un menu alternatif est		
disponible et proposé au résident		
qui ne s'alimente pas ou qui le		
demande.		
4	4	
Élément(s) conforme(s) • Le rythme du résident est	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
respecté.		
,		
Le personnel encourage le		
résident qui a besoin de		
stimulation pour s'alimenter.		
Le personnel est attentif aux		
besoins de l'ensemble des		







Bénéficier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et

Benéticier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident e à ses proches de sentir comme à la maison; Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents; Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en

	1	
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le comité milieu de vie est actif		
et constitué de différents acteurs		
impliqués auprès des résidents.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les lieux sont aménagés et		
adaptés aux besoins des résidents		
et des proches.		
Les lieux sont propres et bien		
entretenus.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le milieu de vie est animé et		
offre aux résidents la possibilité		
de réaliser des activités		
spontanées de nature sociales ou		
occupationnelles.		
Le milieu de vie propose des		
activités variées, individuelles et		
de groupe, sont offertes sur une		
base quotidienne en respectant		
les capacités fonctionnelles du		
résident et animées par différents		
acteurs du milieu.		
acteurs du mineu.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des bénévoles sont engagés		
envers les résidents.		
Différents partenaires de la		
communauté sont impliqués sur		
une base régulière dans le milieu		
de vie.		

Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites d'évaluation. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.